

**République Islamique de Mauritanie: Note consultative conjointe des services de la Banque mondiale et du FMI afférente au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté**

La note consultative ci-jointe afférente au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour la République Islamique de Mauritanie, préparée conjointement par les services de la Banque mondiale et du FMI, a été distribuée, en même temps que le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, aux Conseils d'administration des deux institutions. L'objet de la note consultative est d'offrir au pays des observations ciblées, franches et constructives sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté (SLP).

Pour aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à lui faire part de leurs commentaires, qui peuvent être envoyés par courriel à [Publicationpolicy@imf.org](mailto:Publicationpolicy@imf.org).

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire  
**Fonds monétaire international**  
**Washington, D.C.**

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT  
ET  
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

**Deuxième Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté**

**Note d'évaluation conjointe**

Rédigée par les services de l'Association internationale de développement (AID)  
et du Fonds monétaire international (FMI)

Approuvée par Gobind Nankani (AID) et Amor Tahari et Anthony Boote (FMI)

30 novembre 2006

**I. SOMMAIRE**

1. **Le gouvernement de la République islamique de Mauritanie a préparé son deuxième cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP-2), qui couvre une période de cinq ans (2006–10).** Ce document s'appuie sur les enseignements tirés de la mise en application du premier cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP-1, 2001–04) et tient compte des amples révisions récemment apportées à la plupart des données économiques et financières antérieures. Il a été préparé dans un contexte marqué par deux événements majeurs: a) la prise de pouvoir, en août 2005, d'un nouveau gouvernement de transition qui s'est engagé avec succès sur la voie de la démocratisation, de la règle de droit et de la bonne gouvernance; et b) le démarrage de la production pétrolière en février 2006. Le CSLP-2 est le produit d'une procédure de consultation du grand public actualisée<sup>1</sup> et conduite par le gouvernement de transition,<sup>2</sup> à laquelle ont participé des représentants de l'administration centrale et des collectivités locales, des partis politiques, des organisations de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. Les consultations se sont tenues dans le cadre de commissions sectorielles et de groupes thématiques

---

<sup>1</sup> La procédure consultative et le cadre de suivi et d'évaluation du premier CSLP ont été mis à jour de manière à mieux prendre en compte les questions sectorielles et régionales. Le nouveau processus comporte plusieurs commissions sectorielles et propose des consultations dans chaque région.

<sup>2</sup> Après le coup d'État d'août 2005, un programme d'action a fait l'objet d'un accord avec les représentants des partis politiques et de la société civile. Ce programme est essentiellement axé sur les éléments clés suivants: a) le retour à la démocratie dans un délai de 19 mois, avec des échéances qui, à ce jour, ont été respectées; b) l'amélioration du système judiciaire; et c) la mise en œuvre de réformes dans les domaines de la gouvernance et des finances publiques, notamment en ce qui concerne la gestion transparente des recettes pétrolières.

multipartites, et d'ateliers organisés à l'échelon régional et national. Les autorités entendent poursuivre ce processus participatif pendant l'exécution de la stratégie, notamment pour l'élaboration du rapport d'avancement.

2. **Le CSLP-2 est l'expression d'une stratégie ambitieuse de réduction de la pauvreté fondée sur un ensemble de politiques macroéconomiques, structurelles et sectorielles judicieuses à mettre en œuvre d'ici à 2015.** Le nouveau CSLP propose un plan d'action à moyen terme (2010) qui s'articule autour de cinq axes stratégiques:

a) l'accélération de la croissance économique et le maintien de la stabilité macroéconomique; b) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres; c) le développement des ressources humaines et l'expansion de l'accès aux services sociaux de base; d) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles; et e) le renforcement des systèmes de pilotage, de suivi et d'évaluation. Les objectifs du CSLP-2 seront difficiles à atteindre et exigeront de mieux hiérarchiser les priorités en tenant compte de la capacité d'absorption limitée du pays et de l'importance croissante et de la forte volatilité des ressources publiques, de mieux faire correspondre le budget aux priorités stratégiques, et d'attacher plus d'importance aux questions de diversification économique. La réussite reposera en grande partie sur des politiques macroéconomiques et financières judicieuses fondées sur des données exactes, sur une utilisation avisée des recettes pétrolières et sur la mise en œuvre de réformes transversales visant à stimuler une croissance tirée par le secteur privé.

3. **La note d'évaluation conjointe présente l'analyse et les avis des services de la Banque mondiale et du FMI quant aux priorités majeures devant être renforcés au cours de l'exécution du CSLP-2, et ce notamment dans le cadre des examens annuels et à mi-parcours.** Elle analyse le diagnostic de la pauvreté et l'alignement du CSLP-2 sur les OMD et le budget, passe en revue les domaines déterminants pour la réussite de la stratégie et les risques pour sa mise en œuvre, et évalue le cadre de suivi et d'évaluation. La note s'achève sur une synthèse des principales conclusions et thèmes de réflexion.

## II. DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETÉ ET ALIGNEMENT SUR LES OMD ET LES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES

### A. Diagnostic de la pauvreté

4. **L'analyse de la pauvreté, fondée sur l'enquête auprès des ménages (EPCV)<sup>3</sup> menée en 2004, ne présente qu'une analyse partielle de la pauvreté en Mauritanie.** Entre 2000 et 2004, l'incidence de la pauvreté a reculé de 51 % à 47 %. Elle demeure un phénomène essentiellement rural, 75 % des pauvres vivant dans les campagnes. Le CSLP-2 ne traite pas des causes principales: a) du ralentissement de la réduction de la pauvreté à l'échelon national entre 2000 et 2004, par rapport à la période 1996–2000; b) de la forte

---

<sup>3</sup> *Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages*, réalisée tous les quatre ans depuis 1996.

disparité des niveaux de pauvreté entre les différentes régions (*wilaya*) et départements (*moughataa*), et entre les différentes zones rurales et urbaines fragiles; et c) des disparités entre les différents groupes socioéconomiques, et entre les hommes et les femmes. Des études complémentaires, exploitant pleinement les données de l'EPCV, notamment les raisons profondes du taux de chômage élevé, s'imposent pour établir une évaluation complète de la pauvreté et présenter une analyse utile aux responsables politiques.<sup>4</sup> La carte de la pauvreté attendue prochainement pourrait mettre en évidence le degré d'hétérogénéité spatiale de l'incidence de la pauvreté.

## **B. Hiérarchisation des priorités, alignement sur les OMD et budget**

5. **La plupart des objectifs du CSLP-2 correspondent étroitement aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD), mais la stratégie reste floue quant aux politiques indispensables à la réalisation de ces buts ambitieux.** Si l'atteinte de la plupart des OMD est en bonne voie, les progrès en matière de santé ont été lents; de fait, le CSLP-2 reconnaît franchement que le pays, malgré l'intensité des efforts déployés, accuse un retard dans les domaines de la mortalité infantile et maternelle. L'objectif de réduction de plus de moitié du taux de pauvreté d'ici à 2015 paraît également ambitieux compte tenu de la récente révision à la baisse des perspectives de revenus pétroliers à moyen terme. Selon les services de la Banque mondiale et du FMI, la réalisation des OMD reposera de façon déterminante sur l'utilisation efficace des ressources publiques, y compris des recettes pétrolières, sur des efforts soutenus en vue de résorber les disparités socioéconomiques et régionales, et sur un effort particulier dans le secteur de la santé.

6. **Étant donné les objectifs ambitieux du CSLP-2 et les incertitudes encore importantes quant aux revenus pétroliers de l'État, un cadre approprié de hiérarchisation des priorités et un alignement strict du budget sur ces dernières s'imposent.** L'examen annuel du cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) permettra une mise en cohérence réelle du budget avec quelques programmes prioritaires définis dans la stratégie.<sup>5</sup> Les services de la Banque mondiale et du FMI, bien que conscients des difficultés à assurer la cohérence du CBMT avec la procédure budgétaire (les projections des recettes à moyen terme faisant souvent l'objet de révisions), estime qu'un CBMT solide (comprenant des projections révisées et sur une utilisation optimale des recettes pétrolières) pourrait tout au moins tenir compte des priorités de dépenses découlant des objectifs du CSLP-2 et à plus long terme (i.e. les OMD), priorités qu'il conviendrait de mettre à l'abri des fluctuations des

---

<sup>4</sup> Le taux de chômage était supérieur à 30 % en 2004, les femmes et les jeunes étant les plus touchés.

<sup>5</sup> La Mauritanie a commencé à suivre le processus de CBMT durant l'exécution du CSLP-1, tant à l'échelon général que sectoriel, mais les CBMT n'ont pas été mis à jour régulièrement ni utilisés pendant l'exercice d'élaboration du budget.

recettes publiques. La stratégie doit également fixer des objectifs réalistes basé sur un examen des contraintes de capacités qui empêchent l'exécution efficace des dépenses dans les secteurs sociaux.

7. **Les services de la Banque mondiale et du FMI sont d'avis que l'absence d'une estimation exhaustive du coût de réalisation des OMD rend impossible une hiérarchisation adéquate des priorités des programmes du CSLP-2.** L'achèvement de l'exercice d'évaluation du coût des OMD en cours est indispensable pour estimer les coûts unitaires de chaque programme concourant à la réalisation des OMD. Ceci permettrait de renforcer la collaboration entre les ministères dépensiers et les équipes responsables de la préparation du budget au Ministère des finances et au Ministère des affaires économiques et du développement, de développer les capacités internes dans ce domaine et de stimuler le processus d'élaboration du CBMT.

### III. DOMAINES ESSENTIELS À LA RÉUSSITE DU CSLP-2

#### A. Cadre macroéconomique et gestion du pétrole

8. **Le CSLP-2 s'appuie sur un cadre macroéconomique détaillé qui traduit l'intention des autorités d'affermir encore leurs politiques de stabilisation.** Le CSLP-2 présente un train de mesures économiques appropriées pour le moyen terme qui devraient contribuer à une réduction de la pauvreté et à une amélioration réelle du niveau de vie. Ces mesures visent à: a) augmenter l'impact de la production pétrolière sur la croissance non pétrolière; b) développer l'activité du secteur privé; c) préserver la discipline budgétaire; d) consolider la position extérieure du pays; e) mettre en œuvre la réforme du secteur financier; et f) améliorer la gouvernance et la transparence. Cela étant, le cadre macroéconomique à moyen terme sur lequel le CSLP se fonde a été révisé depuis lors pour tenir compte de la détérioration récente des perspectives du secteur pétrolier,<sup>6</sup> apparue après la mise en place de la stratégie.<sup>7</sup> Entre 2006 et 2010, le cadre révisé prévoit une croissance moyenne du PIB réel d'environ 7 %, soit 2½ % de moins que le CSLP.

9. **Même si l'objectif de croissance à moyen terme du PIB se concrétise, celui de réduction de la pauvreté établi par le CSLP-2 sera difficile à réaliser, et fonction du développement des secteurs à fort coefficient de main d'œuvre.** Il convient d'engager une réflexion sur les moyens par lesquels une croissance sensiblement supérieure du PIB réel

<sup>6</sup> Compte tenu des problèmes techniques rencontrés à Chinguetti, le premier champ (offshore) entré en production au début de 2006, la production pétrolière a progressivement diminué, tombant de près de 75.000 barils par jour (bpj), la capacité installée maximale, en mars à quelque 30.000 bpj au troisième trimestre, niveau qui devrait être maintenu tout au long de 2006. Entre 2007 et 2009, la production devrait continuer de reculer malgré les investissements supplémentaires prévus. L'exploitation envisagée de deux champs voisins pourrait relancer la production à compter de 2010.

<sup>7</sup> Le cadre révisé est décrit dans le rapport des services du FMI sur la demande d'assistance financière présentée par la Mauritanie au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

pourrait agir sur l'incidence de la pauvreté<sup>8</sup> car le développement des industries extractives (projets pétroliers et miniers) devrait avoir davantage d'effet sur les recettes publiques que sur les revenus privés et l'emploi au plan national. L'analyse approfondie des liens entre la croissance réelle et la réduction de la pauvreté permettrait donc d'évaluer de façon plus robuste si la répartition sectorielle envisagée de la croissance est compatible avec la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. À cet égard, les services de la Banque mondiale et du FMI estiment que l'analyse des sources de la croissance hors pétrole et de la création d'emplois, ainsi que des éléments qui y font obstacle doit être approfondie par une étude des sources potentielles de diversification de l'économie, notamment dans les secteurs de la pêche, du tourisme et de l'agriculture. Les services jugent également nécessaire une évaluation de l'apport du secteur informel<sup>9</sup> à la croissance et à l'emploi.

**10. La politique budgétaire envisagée, instrument essentiel de la lutte contre la pauvreté tant du point de vue des recettes que de celui des dépenses, est compatible avec l'objectif de réduction de la dette publique.**<sup>10</sup> L'amélioration des perspectives de recettes à moyen terme repose sur la croissance, la montée en puissance de l'industrie pétrolière et de nouvelles industries extractives, le produit des licences de pêche et la nécessaire modernisation de l'administration fiscale. Le CSLP-2 devrait toutefois souligner qu'une réforme des taxes indirectes (y compris l'élargissement de l'assiette de la TVA) et la simplification des droits de douane s'imposent afin de donner des fondements solides à la croissance du secteur privé. Les services de la Banque mondiale et du FMI ont convenu du besoin de conserver, et si possible continuer à augmenter, les dépôts du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) afin de préparer l'épuisement du patrimoine pétrolier et d'éviter d'avoir à procéder à des choix budgétaires difficiles en cas de repli du marché pétrolier mondial. Ils ont par ailleurs signalé aux autorités que le FNRH constitue un instrument capital pour contenir une appréciation excessive du taux de change réel et un éventuel syndrome hollandais. Pour appuyer les efforts du gouvernement en vue de réduire la dette publique, il conviendrait d'intégrer plus efficacement les mesures de gestion de la dette extérieure à la stratégie de manière à prévenir toute accumulation excessive de la dette au cours de la période suivant l'IADM.

**11. S'agissant des dépenses, le cadre à moyen terme envisage une augmentation des dépenses consacrées à l'investissement et à la lutte contre la pauvreté et insiste à juste titre sur la nécessité d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques, dans le domaine**

---

<sup>8</sup> Les estimations du CSLP-2 concernant la baisse des indicateurs de pauvreté se fondent sur un lien établi entre la croissance totale du PIB réel (pétrole compris) et l'incidence de la pauvreté.

<sup>9</sup> Alors que le secteur informel constitue l'essentiel du secteur privé, la stratégie ne le prend pas très bien en compte.

<sup>10</sup> La dette publique a diminué d'environ 35 % du PIB (non pétrolier) suite aux allègements accordés par le FMI et la Banque mondiale (en juin 2006) et par le Fonds africain de développement (en juillet 2006) au titre de l'IADM.

**social notamment.** Le CSLP-2 pourrait mettre davantage l'accent sur la nécessité de maîtriser l'augmentation des dépenses courantes, tout en veillant à laisser une marge suffisante pour l'entretien d'un stock croissant de capital dans le secteur public. Afin de permettre aux autorités de planifier et gérer les ressources publiques plus efficacement, les bailleurs de fonds sont encouragés à améliorer la prévisibilité de l'aide dans le cadre du CSLP-2, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

## **B. Développement du secteur privé**

12. **Le CSLP-2 souligne la nécessité d'établir un environnement concurrentiel propice au développement d'un secteur privé dynamique.** Les réformes prévues comportent: a) la modernisation et la simplification de l'administration et des procédures fiscales; et b) le renforcement du cadre juridique et réglementaire pour les entreprises (y compris l'élaboration et la mise en œuvre de politiques bien conçues en matière de concurrence). Les résultats de l'évaluation du climat de l'investissement en cours permettront d'éclairer le débat et de définir des mesures spécifiques pour éliminer progressivement les pratiques anticoncurrentielles, très répandues dans l'économie mauritanienne. Par ailleurs, les évaluations portant sur d'autres indicateurs relatifs à l'environnement des entreprises<sup>11</sup> ainsi que sur d'autres facteurs, tels que la consolidation du gouvernement d'entreprise et le développement des PME, seront utiles à l'actualisation du programme de réformes visant à appuyer l'expansion du secteur privé.

13. **Le CSLP-2 fait valoir que l'amélioration de la gouvernance, de la transparence et de la surveillance du secteur financier sont des éléments essentiels au développement du secteur privé et de l'accès aux services financiers.** Les services de la Banque mondiale et du FMI souscrivent au diagnostic des autorités concernant les failles actuelles du secteur financier, notamment le contrôle des banques commerciales par quelques groupes d'entreprises. Ils approuvent également les réformes décrites dans le CSLP-2 qui, à moyen terme, accentueraient l'influence du secteur sur la croissance économique.<sup>12</sup> À cet égard, ils encouragent les autorités à consolider le cadre juridique des activités financières, à renforcer l'autonomie de la banque centrale, à développer les capacités en matière de surveillance bancaire et à améliorer le système comptable des banques commerciales. La révision prévue du cadre institutionnel des activités de microfinance offrira une excellente occasion de faciliter l'accès des populations économiquement vulnérables aux services financiers.

---

<sup>11</sup> Création d'entreprises, souplesse du marché du travail, enregistrement foncier, impôts sur les sociétés, échanges transfrontaliers, octroi de licences, accès au crédit, protection des investisseurs, exécution des contrats et liquidation des entreprises.

<sup>12</sup> Les principaux axes des réformes du secteur financier sont tout à fait conformes aux recommandations de la mission d'évaluation du secteur financier effectué conjointement par la Banque mondiale et le FMI en 2005–06.

### C. Renforcement de la gouvernance et renforcement des capacités

14. **Le CSLP-2 met en relief les mesures particulières devant être adoptées pour améliorer la gouvernance dans le secteur pétrolier naissant.** S'agissant du pétrole notamment, les décisions de la Mauritanie d'appliquer les principes de l'Initiative pour la transparence des industries extractives, de créer le FNRH et d'élaborer, dans le cadre d'un débat ouvert, une loi relative à la gestion des recettes pétrolières, sont les bienvenues. Il est néanmoins conseillé aux autorités de définir soigneusement le mandat de la Société mauritanienne des hydrocarbures (SMH) récemment créée et d'en renforcer la surveillance publique de manière à éviter tout conflit d'intérêt et à empêcher qu'elle devienne un « État dans l'État », comme c'est le cas dans plusieurs pays producteurs de pétrole. En outre, la gestion des ressources pétrolières par les autorités pourrait aussi bénéficier de l'adoption d'autres mesures, telles que l'audit international du FNRH et la publication de tous les contrats de partage de production.

15. **Le CSLP-2 soutient que la réussite de la stratégie passe par une amélioration de la gestion des finances publiques.** Malgré les mesures récemment prises par les autorités pour accroître la transparence et la responsabilisation en matière de gestion des dépenses publiques, et en dépit des autres mesures prévues, il est indispensable d'améliorer l'élaboration, l'exécution et le contrôle budgétaires, de même que les procédures de passation de marchés. La déconcentration progressive de l'exécution du budget et l'informatisation imminente de la chaîne des dépenses contribueront de manière déterminante à une meilleure exécution de la loi de finances. Une plus grande rationalisation des contrôles budgétaires s'impose également. Dans ce contexte, les services de la Banque mondiale et du FMI recommandent de confier un rôle plus important à l'Inspection Générale d'État, qui a engagé des contrôles a posteriori efficaces de toutes les dépenses publiques.

16. **La réforme de la gestion des dépenses publiques devant accélérer l'exécution budgétaire, il est conseillé aux autorités d'étendre l'informatisation du réseau d'exécution du budget au Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion (CDHLCPI)<sup>13</sup> et au Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA).<sup>14</sup>** Le CSLP-2 souligne le rôle important du CDHLCPI dans la définition et la mise en œuvre de programmes intégrés ayant pour cible l'extrême pauvreté.<sup>15</sup> En collaboration avec les ministères dépensiers, le CDHLCPI devrait être chargé uniquement de la formulation de ces programmes importants de manière à mieux cibler les personnes dans le besoin. Les ministères et institutions sectoriels devraient rester responsables de la mise en œuvre des mesures relevant de leur domaine de compétence.

<sup>13</sup> Le CDHLCPI a été créé pour préparer le CSLP-1.

<sup>14</sup> Compte tenu des retards importants qu'enregistrait le circuit budgétaire avant la réforme, le CSA et le CDHLCPI ont bénéficié d'une certaine autonomie dans l'exécution de leur budget en dehors de ce circuit.

<sup>15</sup> Près d'un tiers de la population connaît l'extrême pauvreté (i.e. vit avec moins de 270 \$EU par an).

17. **Le CSLP-2 reconnaît que des progrès en matière de lutte contre la corruption sont essentiels pour la réalisation des objectifs généraux de la stratégie.** Les services de la Banque mondiale et du FMI saluent le ferme engagement des autorités à mettre en œuvre diverses mesures anti-corruption et à élaborer une stratégie nationale dans le cadre d'un vaste processus de concertation. La stratégie pourrait indiquer comment améliorer la transparence et réduire l'ampleur de la corruption dans le secteur public en insistant tout particulièrement sur les éléments suivants: a) les structures de gestion et d'incitation du secteur public;<sup>16</sup> b) la gestion des finances publiques, y compris les pratiques de passation de marchés; c) le secteur judiciaire; d) les aspects influant sur le climat économique, notamment la réglementation, les douanes et le régime fiscal; et e) les problèmes particuliers que posent l'industrie pétrolière et d'autres secteurs fondés sur l'exploitation des ressources naturelles (minerai de fer et pêche).

18. **Le CSLP-2 estime que le renforcement des capacités dans le secteur public est un facteur déterminant de la réussite ou de l'échec de la stratégie.** L'adoption de la stratégie nationale de développement des capacités, si elle est efficacement mise en œuvre, pourrait favoriser les progrès vers les objectifs ambitieux du CSLP-2. Elle devrait notamment cibler la gestion des finances publiques ainsi que la planification, le suivi et l'évaluation tant à l'échelon central que local. Il est également capital de procéder à la réforme de la fonction publique, laquelle a, jusque récemment, souffert d'une stagnation des salaires et de pratiques opaques de promotion qui ont entraîné une érosion des incitations à la performance. À cet égard, les services de la Banque mondiale et du FMI estiment que la Mauritanie pourrait demander et faire un usage optimal de l'assistance technique des bailleurs de fonds, FMI et Banque mondiale compris. Des efforts s'imposent également pour renforcer les capacités du système juridique et judiciaire afin d'améliorer l'efficacité et le fonctionnement de la justice dans le pays.

19. **Le CSLP-2 fait de la décentralisation l'un de ses thèmes transversaux.** Il reconnaît que le cadre juridique, l'affectation limitée des recettes et des dépenses, et la faible capacité des administrations régionales et locales à assurer des fonctions décentralisées font partie des principaux obstacles à une plus grande dévolution des pouvoirs. La stratégie constate que les mesures précédemment prises dans ce domaine ont fait long feu et ne définit pas clairement le degré optimal de décentralisation. Les services de la Banque mondiale et du FMI recommandent une approche graduelle pour surmonter tous les obstacles susmentionnés. Ceci aiderait les collectivités locales à jouer le rôle qui leur revient dans la lutte contre les vastes inégalités régionales et, en mobilisant une plus forte participation des communautés, d'accroître la responsabilisation de l'administration. Par ailleurs, le cadre juridique doit être établi en étroite coordination avec les collectivités locales et définir clairement les fonctions qui sont de leur ressort et les modalités d'exécution du budget à l'échelon local. Il doit en outre être complété d'une surveillance adéquate du processus de décentralisation.

---

<sup>16</sup> L'introduction envisagée d'un code de déontologie pour les fonctionnaires est une première mesure opportune dans l'instauration d'une culture de la responsabilisation.

## **D. Politiques sectorielles**

20. **La pauvreté demeurant un phénomène principalement rural, la promotion de la croissance en zone rurale continue de figurer parmi les priorités du CSLP-2.** Dans le cadre de l'exécution de ce dernier, les autorités sont encouragées à formuler une stratégie de développement rural plus complète et intégrée, à s'intéresser au potentiel de l'agriculture et de l'élevage (et des divers sous-secteurs), à analyser la rentabilité de l'agriculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal, à examiner l'accès au crédit et à s'appuyer sur la réussite de l'approche de développement communautaire actuellement suivie. Il faut notamment conduire une évaluation détaillée de la dépendance du secteur agricole à l'égard des subventions et des protections tarifaires, et définir des solutions de remplacement viables. Le CSLP-2 devrait insister sur le rapport coût-efficacité que présente la mise en place d'infrastructures rurales (électricité, irrigation et routes), l'offre de services (services de vulgarisation agricole, programmes de formation) et l'octroi de fonds supplémentaires à la recherche agronomique et au renforcement des capacités visant à accroître la productivité, tout en tenant compte des problèmes associés au régime foncier. Les autorités sont encouragées à prêter une attention particulière au secteur de l'élevage, dont la contribution au PIB est nettement supérieure à celle de l'agriculture.

21. **Le CSLP-2 présente en outre un plan d'action pour améliorer les conditions de vie des habitants pauvres des quartiers urbains précaires.** Il reconnaît l'existence de disparités en matière d'accès à l'eau potable et la nécessité d'améliorer l'accès à l'eau de l'ensemble de la population. Les services de la Banque mondiale et du FMI estiment qu'il est indispensable d'amender le programme de développement urbain en cours afin de réduire le prix de l'approvisionnement en eau pour les groupes vulnérables vivant dans des zones ne disposant pas d'eau courante. Ils jugent également important d'aborder le problème potentiel d'une urbanisation rapide et incontrôlée résultant des migrations nationales et internationales, attirées par l'espérance excessive d'un boom pétrolier, et de proposer des solutions adaptées.

22. **Les services de la Banque mondiale et du FMI souscrivent globalement à l'évaluation du système éducatif mauritanien et encouragent les autorités à prêter davantage attention aux problèmes d'efficacité, de financement et d'équité du secteur.** Malgré les progrès enregistrés en termes d'universalité d'accès et d'égalité des sexes dans l'enseignement primaire, beaucoup reste à faire. Il faut notamment veiller à: a) préserver les résultats obtenus en matière d'élargissement de l'accès à l'enseignement primaire; b) améliorer le système de gestion du secteur; c) rehausser la qualité de l'enseignement; et d) résorber, grâce à un meilleur ciblage, les disparités persistantes des résultats scolaires entre les zones rurales et urbaines, entre les régions, et entre les ménages démunis et les autres. Une pénurie de compétences techniques et spécialisées est observable sur le segment supérieur du marché du travail, problème qui mérite un examen approfondi.

23. **Le CSLP-2 reconnaît clairement que, pour ramener les taux de mortalité infantile et maternelle aux niveaux visés, des améliorations s'imposent en matière**

### **d'utilisation et d'efficacité des ressources publiques dans le secteur de la santé.**<sup>17</sup>

Quelques progrès ont été enregistrés en matière de vaccination infantile et d'accès aux services de santé ces dernières années. L'accès à ces services reste toutefois insuffisant pour les groupes et les régions vulnérables, et les prestations demeurent insatisfaisantes. Pour atteindre les objectifs du CSLP-2, il conviendra prêter plus d'attention à l'amélioration des ressources humaines, au développement de l'accès aux médicaments, à l'élargissement du réseau de services, au renforcement des mesures prophylactiques, au relèvement de la qualité des services de base, à l'encouragement de la participation des citoyens et au renforcement de la capacité institutionnelle globale du secteur de la santé. Il conviendrait de tester et d'améliorer la viabilité du nouveau système d'assurance-maladie<sup>18</sup> pendant la période d'exécution du CSLP-2.

## **IV. SUIVI ET ÉVALUATION**

### **24. Le CSLP-2 prévoit un système de suivi et d'évaluation détaillé qui s'efforce de lier les mesures prioritaires à des réalisations intermédiaires et à des résultats finaux.**

Les services de la Banque mondiale et du FMI ont convenu de la nécessité de se concentrer sur un sous-ensemble d'indicateurs mesurables fondamentaux qui sont essentiels à la réussite de la stratégie (tableaux de bord de suivi). Un suivi minutieux de ces indicateurs devra être assuré dans le temps, par le biais d'un système de communication et de surveillance approprié comportant la rédaction de rapports d'avancement annuels. Le suivi doit intervenir à tous les maillons de la chaîne (de l'évaluation du bon usage des ressources et de l'efficacité des programmes à l'évaluation des effets sur les résultats finaux). L'établissement des rapports sera facilité par le suivi des dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté que permettra d'effectuer la nouvelle classification fonctionnelle du budget et l'informatisation en cours de la chaîne de dépenses. D'autres mesures seront applicables quand les coûts des OMD auront été évalués.

**25. Le CSLP-2 met en relief les problèmes de disponibilité et d'exactitude des données et souligne que près de deux tiers des indicateurs proposés n'ont pas d'indicateurs de référence pour 2004.** La stratégie prend les devants dans ce domaine puisque l'importance et la mesurabilité de tous les indicateurs seront examinées dans le cadre de la nouvelle *Stratégie Nationale de Développement des Statistiques* (SNDS). L'obtention de données pertinentes pour le suivi du CSLP-2<sup>19</sup> requerra, outre l'assistance technique

<sup>17</sup> Au rythme actuel, et compte tenu des politiques en vigueur, il y a de fortes chances que les OMD en matière de lutte contre le VIH/Sida, de malnutrition infantile, d'immunisation et d'accès à une source d'eau améliorée soient atteints. Le pays accuse néanmoins un retard en ce qui concerne les taux de mortalité infantile et maternelle.

<sup>18</sup> Le régime national d'assurance maladie (*Caisse nationale d'assurance maladie*) a été instauré en 2004 et fonctionne à titre expérimental depuis 2005. À terme, il pourrait couvrir les frais médicaux de base des Mauritanais, bien que son objectif initial soit de couvrir ceux des fonctionnaires et de leurs familles.

<sup>19</sup> Les domaines à améliorer en priorité sont ceux de la qualité, de l'accessibilité et de la disponibilité des données et de la coordination entre les grandes institutions.

soutenue des services de la Banque mondiale et du FMI, un appui plus marqué des autorités, par les biais notamment de réformes institutionnelles, de budgets appropriés, de mesures de renforcement des capacités et d'incitations accrues pour amener des experts à rejoindre l'Office national des statistiques et à y rester.

## V. RISQUES PESANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

26. **L'économie mauritanienne est exposée à des risques importants, liés en particulier aux catastrophes naturelles et à sa vulnérabilité aux chocs exogènes.** Étant donné le rôle central des recettes pétrolières à moyen terme, l'économie est vulnérable aux incertitudes relatives au niveau de production et à la volatilité des cours. Le CSLP-2 identifie correctement ces risques et ébauche des solutions possibles visant à les atténuer. Il convient toutefois de procéder à des tests de résistance et à une analyse de sensibilité et de mettre au point des stratégies de prévention, comme la diversification des exportations ou le recours au FNRH pour absorber les chocs pétroliers ou financer l'aide d'urgence aux populations victimes de catastrophes naturelles.

27. **Le CSLP-2 établit clairement que l'instabilité politique<sup>20</sup> constitue un risque majeur à l'exécution ininterrompue de la stratégie.** Outre la procédure de consultation, il est proposé d'adopter le CSLP-2 par voie législative pour parer à ce risque. Les services de la Banque mondiale et du FMI soutiennent cette proposition et encouragent les autorités à organiser des examens publics à intervalles réguliers durant la période d'exécution de la stratégie. Le calendrier prévu pour les examens annuels et l'examen à mi-parcours du CSLP-2 offre la possibilité de prendre en compte les avis du gouvernement nouvellement élu, conformément à l'engagement de la Mauritanie de réaliser les OMD d'ici à 2015. Si la procédure de consultation a vraisemblablement élargi l'appui du public au CSLP-2, la faible adhésion nationale au premier CSLP appelle à la prudence. Durant la phase d'exécution, il est conseillé aux autorités de renforcer la coordination entre l'équipe responsable de la rédaction des rapports et les ministères dépensiers et autres parties prenantes.

## VI. CONCLUSIONS ET THÈMES DE RÉFLEXION

28. **Les services de la Banque mondiale et du FMI estiment que le CSLP-2 présente un programme de développement ambitieux visant à lutter contre la pauvreté en Mauritanie.** Il dégage des enseignements utiles de l'exécution du premier CSLP, définit des réformes structurelles pertinentes et tient dûment compte du secteur pétrolier, qui influencera probablement l'économie politique du pays à moyen terme. Le CSLP-2 reconnaît par ailleurs franchement la faiblesse des capacités en ressources humaines et la nécessité d'intensifier la lutte contre la corruption.

<sup>20</sup> Suite au coup d'État d'août 2005, le processus de démocratisation en cours prévoit des élections municipales et législatives en novembre 2006, et des élections présidentielles en mars 2007.

29. **Compte tenu du manque de capacités que connaît le pays, les services de la Banque mondiale et du FMI jugent que la réussite du CSLP-2 repose sur les éléments suivants:** a) l'identification des causes de la pauvreté et de l'inégalité à l'échelon national et local; b) la hiérarchisation appropriée des nombreuses mesures prévues, basée sur des anticipations réalistes et tenant compte des ressources limitées du pays; c) un processus de décentralisation approprié; et d) l'atténuation des risques recensés. Les services de la Banque mondiale et du FMI sont rassurés par le fait que la Mauritanie bénéficie, dans ces domaines critiques, de l'assistance technique et financière de ses partenaires en développement bilatéraux et multilatéraux.

30. **À terme, les éléments prioritaires de la stratégie devront être renforcés.** Les services de la Banque mondiale et du FMI conseillent en particulier aux autorités de:

- (i) promouvoir la bonne gouvernance et les pratiques anti-corruption, notamment par l'amélioration du système de gestion budgétaire et financière;
- (ii) recenser et éliminer les contraintes matérielles, structurelles et institutionnelles à la diversification économique et au développement de la croissance non pétrolière tirée par le secteur privé;
- (iii) mettre au point un système réaliste de suivi et d'évaluation des progrès dans l'accomplissement des objectifs du CSLP-2 et en intégrer les résultats au cadre macrobudgétaire de manière à mieux relier les priorités, les ressources disponibles (pétrole compris) et les résultats au CBMT et à la procédure budgétaire annuelle.

31. **Les administrateurs, après avoir examiné le CSLP-2 et cette évaluation conjointe, sont priés d'indiquer** s'ils souscrivent aux grands domaines prioritaires définis par les services de la Banque mondiale et du FMI pour améliorer l'exécution du CSLP-2.